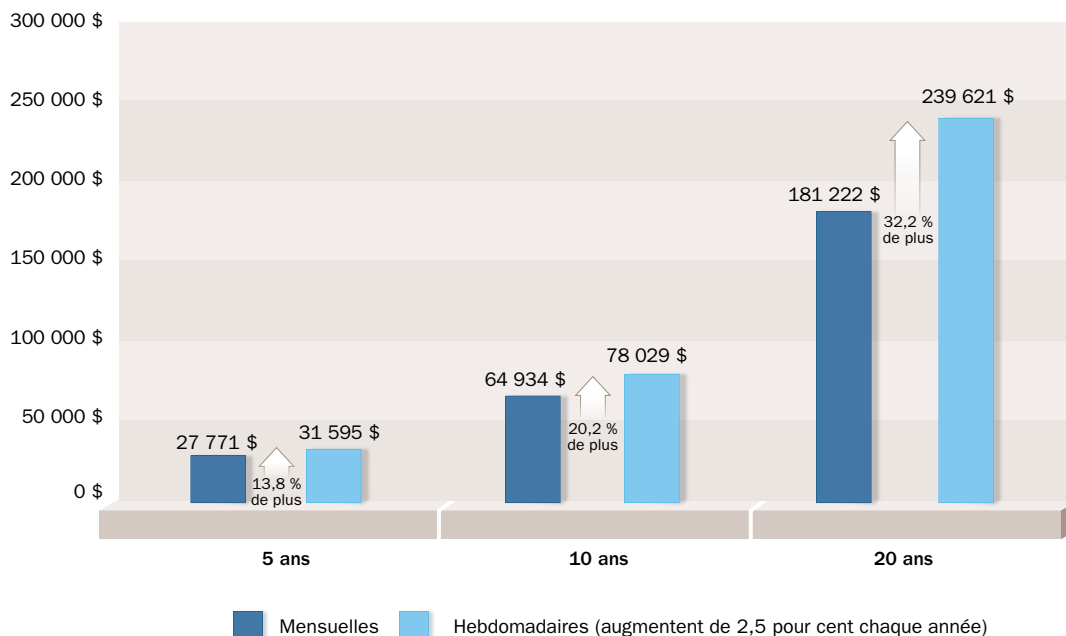


Épargnez davantage

Économisez toutes les semaines et augmentez automatiquement chaque année le montant mis de côté afin d'épargner davantage.



À NOTER :
Les cotisations mensuelles effectuées au moyen d'un régime de prélèvement automatique (RPA) sont de 400 \$ et les cotisations hebdomadaires, de 100 \$, lesquelles augmentent de 2,5 % annuellement. L'exemple suppose un taux de rendement composé annuellement de 6 %.

Les renseignements sont fournis uniquement à titre informatif. La valeur de la police est hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur.

De quoi est-il question?

Le concept illustre la façon dont les clients peuvent accélérer la croissance de leur épargne à l'aide d'un RPA hebdomadaire et de la possibilité d'augmenter automatiquement le montant des paiements d'une année à l'autre.

Grâce au RPA, les clients peuvent se payer en premier. En cotisant régulièrement à un régime d'épargne, ils prennent l'habitude de traiter leurs économies comme tout autre compte ou paiement, un versement hypothécaire ou une facture d'électricité, par exemple, à régler. Il est plus facile d'économiser ainsi que de mettre de côté ce qui reste à la fin du mois ou de verser une somme fixe de temps à autre dans son régime d'épargne.

Le fait d'épargner souvent signifie aussi que l'on peut profiter d'achats périodiques par sommes fixes et de possibilités de croissance en investissant dans des fonds de placement. Les clients peuvent donc économiser en période de marché baissier et de marché haussier. Ceux qui ne sont pas à l'aise avec la volatilité des marchés peuvent investir dans des polices de fonds distincts, qui offrent diverses garanties.

Les polices de fonds distincts de la Canada-Vie offrent une vaste gamme de RPA. Ainsi, tous les clients, nouveaux ou existants, peuvent adapter leur stratégie d'épargne selon leurs objectifs. Les clients peuvent de plus accélérer la croissance de leur fonds d'épargne en ajoutant un mécanisme qui fait augmenter annuellement le montant de la cotisation. Ils peuvent accroître la somme prélevée d'un montant précis ou d'un pourcentage.

Voici un exemple qui illustre à quoi peut mener une cotisation mensuelle de 400 \$ prélevée automatiquement (total de 4 800 \$ par année) après 20 ans comparativement à une cotisation automatique hebdomadaire de 100 \$ (total de 5 200 \$ par année) qui augmente de 2,5 % chaque anniversaire de la police. On suppose un taux de rendement composé annuellement de 6 % dans les deux cas.

Renseignements à l'intention des conseillers*. La présente publication n'est pas destinée aux clients.

Si votre client verse 400 \$ par mois et obtient un taux de rendement fixe de 6 %, la valeur marchande de sa police sera de 181 222 \$ après 20 ans. Cependant, un RPA hebdomadaire de 100 \$ qui augmente de 2,5 % chaque année à l'anniversaire de la police portera la valeur marchande de la police de votre client à 239 621 \$ après 20 ans (une différence de 32,2 %).

D'après cet exemple, si le montant du prélèvement augmente automatiquement, les économies des clients pourraient être supérieures de 13,8 % à 32,2 %. Votre commission de suivi s'accroîtra proportionnellement; vos affaires prendront de l'ampleur de concert avec les polices de fonds distincts de vos clients.

Nous avons conçu un calculateur permettant de créer des exemples que vous pouvez utiliser avec les clients pour leur montrer de quelle manière la fréquence des prélèvements automatiques influence leur épargne. Vous le trouverez dans le RéseauRep sous Produits et outils > Investissements > Outils et calculatrices > Calculateurs.

À quel moment devrais-je m'en servir?

L'augmentation de la fréquence des prélèvements automatiques constitue un moyen simple d'aider les clients à atteindre leurs objectifs de placement et facilite l'épargne sur une longue durée. Le RPA est destiné à tous les clients, nouveaux et existants, qui souhaitent épargner en vue de leur retraite, des études d'un enfant, d'un voyage ou simplement afin de gérer leur argent de manière plus efficace.

Positionnement

Voici des exemples de formulations que vous pouvez utiliser lorsque vous passez le concept en revue avec les clients.

Comme vous le savez, il est important d'épargner régulièrement si vous voulez atteindre vos objectifs de placement. Plus vous économisez fréquemment, plus le montant cumulé sera intéressant au bout du compte. Voilà ce que vous pouvez réaliser grâce à la capitalisation et à la constitution de votre portefeuille de placements. Vous pouvez faire croître vos économies régulièrement, automatiquement et directement à partir de votre compte de banque au moyen d'un RPA. L'idée est de « vous payer en premier ».

Grâce aux polices de fonds distincts de la Canada-Vie, vous pouvez choisir la fréquence du prélèvement automatique. En effet, le retrait peut être :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Hebdomadaire | - Mensuel |
| - Aux deux semaines (choisissez la date de votre premier versement) | - Bimestriel (tous les deux mois) |
| - Bimensuel (le 15 et le dernier jour ouvrable du mois) | - Trimestriel |
| | - Semestriel |
| | - Annuel |

C'est sur une base hebdomadaire que les clients cotisent le plus souvent. Avez-vous pensé à combien votre épargne pourrait s'élever si vous versiez un montant chaque semaine?

Vous savez déjà que vous devriez vous payer en premier. Je voudrais maintenant vous montrer comment vous pourriez faire croître votre épargne plus rapidement. Vous pouvez faire vos versements hypothécaires sur une base hebdomadaire et ainsi rembourser votre prêt plus rapidement. Vous pouvez appliquer la même stratégie à votre régime d'épargne retraite. Voici un exemple (nous vous suggérons d'utiliser le calculateur qui accompagne le concept).

Vous placez 400 \$ par mois en vue de votre retraite. Maintenant, imaginez que vous divisez ce montant en quatre : 100 \$ par semaine, pendant 20 ans. Dans les deux cas, supposez un taux de rendement annuel fixe de 6 %. En versant 400 \$ tous les mois, vous économiseriez 181 222 \$ après 20 ans. Une cotisation hebdomadaire de 100 \$ vous permettrait d'économiser 196 689 \$, soit un montant supérieur de 8,5 %.

Permettez-moi de vous montrer les économies que vous pourriez amasser en épargnant chaque semaine et en augmentant automatiquement un peu le montant de la cotisation chaque année. Il est important de verser un montant plus important d'une année à l'autre parce que plus vous gagnez, plus vous êtes en mesure d'épargner. Imaginez que vous augmentez votre cotisation hebdomadaire de seulement 2,5 % chaque année pendant 20 ans. Si vous économisez 400 \$ par mois en supposant un taux de rendement annuel fixe de 6 %, votre fonds d'épargne atteindra 181 222 \$. Si en revanche vous économisez 100 \$ par semaine et augmentez simplement ce montant de 2,5 % par année, c'est-à-dire que l'an prochain vous mettez de côté 102,50 \$ par semaine, votre épargne totalisera 239 621 \$ moyennant, toujours, un taux de rendement annuel fixe de 6 %.

Voilà un moyen simple et facile d'économiser en vue de l'avenir. Je veux vous aider à accélérer le rythme auquel vous épargnez parce que je vise à favoriser l'atteinte de vos objectifs financiers.

Discussion avec un client, nouveau ou existant, lors de la mise en place d'un RPA

Cotiser à un régime d'épargne, c'est comme régler une facture : vous attribuez un certain montant dans votre budget pour acquitter cette dépense. Selon moi, si mes clients peuvent mettre un certain montant de côté tous les mois, il est tout aussi facile pour eux de verser une somme toutes les semaines pour faire croître encore davantage leurs économies.

Vous m'avez dit que 400 \$ par mois représente un montant raisonnable. Vous serait-il possible d'économiser plutôt 100 \$ par semaine? Je peux vous montrer ce que ce changement de fréquence représenterait au fil du temps.

Pour faire croître votre épargne d'une année à l'autre et à mesure que votre revenu augmente, je vous recommande de hausser automatiquement chaque année le montant de votre cotisation. Je suggère habituellement une majoration de 2 % ou de 3 % par année. C'est possible?

Discussion avec des clients existants qui disposent déjà d'un RPA

Vos cotisations versées au moyen d'un RPA vous ont permis de maintenir votre stratégie d'épargne sur la bonne voie. Toutefois, je crains que vos cotisations ne correspondent pas à l'augmentation de votre revenu ou à vos besoins. J'aimerais que vous envisagiez d'économiser chaque semaine. Vous épargnez maintenant 400 \$ par mois; je vous propose de verser 100 \$ par semaine.

De nombreux clients trouvent qu'une cotisation hebdomadaire fait croître plus rapidement leur fonds d'épargne. C'est comme s'acquitter d'un prêt hypothécaire : on le rembourse plus vite en faisant des paiements plus fréquemment. Je peux vous montrer ce que le fait de verser une cotisation hebdomadaire peut représenter au fil du temps.

Pour contribuer à faire croître votre épargne et de façon à ce que le montant épargné corresponde à l'augmentation de votre revenu, je vous recommande de hausser annuellement et automatiquement le montant de votre cotisation. Je suggère habituellement une majoration de 2 % ou de 3 % par année. C'est possible?

Réponses aux préoccupations des clients

Voici des préoccupations que les clients pourraient exprimer au cours d'une discussion. Les réponses qui vous sont proposées peuvent faciliter l'échange.

Question : Puis-je changer la fréquence à laquelle le montant est prélevé?

Réponse: Absolument. Il vous suffit de remplir un formulaire pour changer la fréquence des prélèvements.

Question : Quel est le montant hebdomadaire minimum que je dois verser?

Réponse: Le montant minimum par prélèvement automatique est de 50 \$, peu importe la fréquence.

Information d'ordre technique

Information ayant trait au marché

En raison de sa flexibilité, la stratégie convient à tous les clients qui épargnent. Elle constitue un moyen simple et facile d'économiser à long terme puisque tout se fait automatiquement.

Précisions concernant les produits liés à ce concept

Le prélèvement automatique peut être :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Hebdomadaire | - Mensuel |
| - Aux deux semaines (le client décide de la date du premier versement) | - Bimestriel (tous les deux mois) |
| - Bimensuel (le 15 et le dernier jour ouvrable du mois) | - Trimestriel |
| | - Semestriel |
| | - Annuel |

- Possibilité d'établir le montant de l'augmentation à prélever automatiquement; accroissement d'un pourcentage ou d'un montant fixe chaque année à une date précise.

Le formulaire de demande de modifications est affiché dans le *RéseauRep* sous Formulaires et procédures > Investissements > Primes et retraits > Demande de modifications – fonds distincts de la Canada-Vie F46-5959 Demande de modifications – primes, virements et date d'échéance.

Répercussions fiscales

Aucune répercussion fiscale particulière ne découle de cette stratégie d'épargne. Cependant, si les clients augmentent annuellement le montant de leur cotisation, ils pourraient avoir droit à un plus grand avantage fiscal pour avoir versé davantage d'argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Dans le cas des polices enregistrées, le client doit veiller à ce que l'augmentation de ses versements n'excède pas ses droits de cotisation.

Les clients doivent être au courant des répercussions fiscales associées au fait de détenir une police de fonds distincts dont la valeur augmente.

- Lors du rachat des unités, on enregistrera un gain ou une perte en capital qui sera indiqué(e) sur un relevé T3.
- Pour les polices non enregistrées, les répartitions annuelles de revenu sont imposables et inscrites sur le feuillet T3. Elles peuvent comprendre les intérêts ou autres revenus, les dividendes admissibles et les gains ou les pertes en capital.

Des guides d'imposition des fonds distincts et des fonds communs de placement à l'intention des clients sont affichés dans le *RéseauRep* sous Produits et outils > Investissements > Documents de référence. Ces guides renferment des précisions sur les feuillets d'impôt qu'un client peut recevoir et sur la façon de les utiliser au moment de produire sa déclaration de revenus.

Autres documents de référence

Documents destinés aux clients

- Cotisation hebdomadaire en vue de faire croître l'épargne – Imprimé n° F46-7222
- Le formulaire de demande de modifications est affiché dans le *RéseauRep* sous Formulaires et procédures > Investissements > Primes et retraits > Demande de modifications – fonds distincts de la Canada-Vie F46-5959 Demande de modifications – primes, virements et date d'échéance.
- Vous trouverez le calculateur RPA dans le *RéseauRep* sous Produits et outils > Investissements > Outils et calculatrices > Calculateurs.



Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative.

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}